

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

CA/238/89

12 décembre 1989

PROJET

PV/89/13

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la réunion tenue à Luxembourg  
le mardi 7 novembre 1989 à 9 h 30

## 10. LE ROLE DE LA BANQUE DANS LES ANNEES 1990

Le PRESIDENT présente le Document 89/510, qui prépare le terrain à un document qui contiendra une proposition en vue d'une nouvelle augmentation du capital de la Banque. Le présent document explique le rôle que joue la Banque au sein de la Communauté pour contribuer à la réalisation des objectifs de la politique communautaire, en particulier en ce qui concerne la cohésion économique et sociale et l'avènement du marché intérieur. Il ne couvre pas les prêts accordés en dehors de la Communauté, pas plus qu'il ne vise à répondre à toutes les questions dans le domaine dont il traite. Il tient cependant compte des questions et suggestions qui ont été formulées à l'avance par certains administrateurs. Les questions évoquées par M. SAMUEL-LAJEUNESSE dans une lettre du 2 novembre à propos de

trois grands thèmes (les opérations de la Banque en général, celles à l'intérieur de la Communauté et celles en dehors de la Communauté) ont déjà été examinées partiellement ou le seront pendant la discussion, laquelle ne constitue que la première phase de la préparation d'une future augmentation de capital : le débat se poursuivra, alimenté par les contributions de tous les intéressés.

M. SARCINELLI, entamant la discussion par un examen de l'ensemble du texte, se félicite de la concision et de la clarté du rapport et estime que, même si certains points doivent faire l'objet d'une analyse plus poussée, la Banque s'est engagée dans la bonne direction.

Selon lui, l'un des principaux objectifs de la Banque, dont la réalisation ne doit pas être entravée, consiste à promouvoir un développement régional équilibré. La nécessité non seulement de préserver, mais également d'améliorer l'environnement (qualité de la vie) est un autre de ses objectifs essentiels.

L'accroissement envisagé de la contribution de la Banque au renforcement de la compétitivité, ajoute-t-il, ne doit pas se faire au détriment du secteur financier privé, notamment dans le domaine industriel. Cela étant, il estime qu'un important domaine d'action pourrait être trouvé en Europe de l'Est, laquelle a besoin non seulement d'infrastructures, mais également d'une remise en état de son tissu industriel. A ce propos, et évoquant l'idée, lancée récemment par le Président Mitterand, d'une banque d'investissement pan-européenne, M. SARCINELLI se demande pourquoi il faudrait créer une nouvelle institution alors que la BEI possède déjà suffisamment d'expérience et de compétence pour se charger de la tâche.

A mesure que les grandes entreprises feront de plus en plus appel aux marchés financiers, les PME devraient, à son avis, constituer pour la Banque des clients de plus en plus importants. S'il faut s'en féliciter, il ne faut pas oublier qu'il pourrait alors être nécessaire de recruter du personnel supplémentaire ayant les connaissances requises.

La Banque peut être considérée comme étant l'instrument opérationnel de la Communauté pour ce qui est de fournir des services en matière de sélection, d'évaluation et de suivi de projets ; aussi M. SARCINELLI trouve-t-il que l'expression "valeur ajoutée" est trompeuse, parce qu'il s'agit-là d'un concept quantitatif utilisé en statistique et en comptabilité nationale, alors qu'un concept qualitatif serait préférable.

Il estime qu'il vaut mieux se montrer compétitif autrement que sur le plan des prix et il souligne la nécessité de prêter attention à l'utilisation de la politique de fixation des taux d'intérêt. Celle-ci doit être compatible avec le statut particulier dont la Banque jouit sur le marché ainsi qu'avec les impératifs qui sont les siens. Dans ce domaine comme dans d'autres, la flexibilité joue un rôle capital.

M. SARCINELLI se dispensera de formuler des remarques spécifiques sur l'utilisation du mécanisme hors bilan tant que des propositions concrètes n'auront pas été formulées.

S'agissant de la question des garanties, il souhaite que l'on fasse preuve de flexibilité. Si un niveau minimum est fixé, toute garantie dépassant ce niveau devrait être en principe acceptable. La garantie devrait reposer sur le bilan et sur la solidité de la société servant de garant, qu'elle soit elle-même filiale ou non d'une autre société.

M. DE VRIES pense que le document constitue un bon point de départ pour une discussion approfondie avant l'élaboration de propositions concernant l'augmentation de capital, propositions dont il sera plus facile de fixer le calendrier par la suite.

Il fait observer que la question de la subsidiarité, à laquelle ne se limite pas le rôle de la Banque, a déjà été soulevée au cours de la réunion. Une institution consentant des fonds non remboursables doit certes appliquer des critères très stricts, mais si des fonds publics font totalement défaut, elle sera heureuse d'accepter n'importe quel projet possible : cela dépend de sa situation plus ou moins privilégiée, dont on a déjà parlé (M. JONKHART au sujet du projet DSM, point 6.13.). Il existe donc selon lui un lien étroit entre la question de la subsidiarité et celle du montant du capital qui devra être versé. Si la Banque cherche à obtenir un montant de capital versé élevé, il lui sera demandé de manière beaucoup plus pressante de prouver que ce qu'elle fait ne pourrait pas l'être par quelqu'un d'autre. Elle pourrait peut-être même envisager, vu la solidité de sa situation, de se passer d'une nouvelle augmentation du capital versé.

M. DE VRIES ne pense pas qu'il existe un lien aussi étroit pour ce qui est du capital souscrit. Si on désire l'augmenter, les considérations d'ordre budgétaire ne revêtiront pas à son avis une grande importance, étant donné que les 25 milliards d'ECU existants (en sus du capital versé) pourraient être considérés comme suffisants aux fins des garanties. Pour tous les différents types de banques, le montant versé est en diminution, car elles s'en remettent de moins en moins aux ressources budgétaires et de plus en plus aux garanties uniquement et vont peut-être même aussi jusqu'à accroître leur ratio d'endettement à court terme. Le besoin explicite de subsidiarité est selon lui de moins en moins réel à mesure que la Banque gagne en maturité.

Il rappelle qu'il a déjà suggéré que, pour éviter les montages de garantie qui se révèlent pour la Banque difficiles à appliquer et pour les bénéficiaires difficiles à comprendre, des dispositions soient prises, si l'on modifie les Statuts aux fins de l'augmentation de capital, pour éliminer cette source de difficultés au moyen d'un libellé approprié.

Il met en garde contre l'erreur qui consisterait à croire que le simple fait pour la Banque de financer une société, de coopérer à cette fin avec d'autres banques, ou d'être contactée pour apporter un financement constitue une preuve de subsidiarité. Par ailleurs, il estime qu'il existe des projets où l'intervention de la Banque est très difficile à justifier.

Cependant, il est important que la Banque maintienne une rentabilité satisfaisante pour montrer qu'elle est aussi peu avantagée que possible et pour pouvoir élargir le champ de ses opérations.

La subsidiarité n'est toutefois pas la seule justification des financements accordés par la BEI : il existe également ce que M. DE VRIES qualifie de justification politique, lorsque les opérations financées visent à améliorer l'environnement ou à encourager le développement régional. Dans ces domaines, la subsidiarité revêt de moins en moins d'importance. Il ne faut pas oublier non plus que l'intervention de la Banque peut alors empêcher l'octroi de bien d'autres subventions dans des cas inappropriés, comme cela se produit, par exemple, pour des investissements d'infrastructure dégageant un taux de rentabilité élevé. La Banque apporte une contribution précieuse en s'assurant qu'il existe d'autres sources de financement, et elle doit continuer à le faire.

Pour ce qui est d'accroître la contribution de la Banque à la Communauté, M. DE VRIES évoque les "priorités de Bruxelles", qui vont au-delà de l'Acte Unique et mettent en jeu les questions de l'appel à la concurrence internationale, où de nombreux membres du conseil d'administration estiment que la Banque peut jouer un rôle utile, et de l'appui aux petites et moyennes entreprises.

Il souhaiterait par ailleurs que la Banque intervienne dès les débuts du cycle des projets et prenne des engagements précoces en faveur des programmes, comme il est dit dans le document ; ces questions doivent faire l'objet d'un complément d'examen. Dans ce contexte, le mécanisme hors bilan lui paraît être un moyen de faire en sorte que la Banque participe plus tôt aux projets relevant de ses secteurs d'intervention actuels, par exemple dès la conception de très grands projets présentant un intérêt européen.

Il souhaiterait également que l'on étudie plus avant la notion de "gouvernements concernés", c'est-à-dire non seulement ceux sur le territoire desquels les opérations financées sont réalisées mais également ceux pour qui les projets peuvent également revêtir une importance considérable : il attend de la Banque qu'elle s'assure de leur assentiment si elle veut être considérée comme une institution authentiquement européenne. Les opérations revêtant une dimension de plus en plus européenne et les projets devenant de plus en plus interdépendants, il est indispensable d'avoir l'accord de tous les gouvernements concernés.

M. DE VRIES n'est pas favorable dans l'immédiat à une différenciation des taux d'intérêt, telle que celle qui est exposée dans le document, mais il estime que la question devrait faire l'objet d'un examen attentif, surtout si la Banque doit intervenir à un stade plus précoce des projets : vu l'accroissement du temps moyen que le personnel devra en pareil cas consacrer aux projets, une commission pourrait être perçue pour en tenir compte. Il n'est toutefois pas favorable à une concurrence exacerbée : en effet, la Banque peut et doit être capable de concéder plus d'un point de base et, dans cette optique, une différenciation des taux d'intérêt ne s'impose pas.

En ce qui concerne les opérations de la Banque à l'extérieur de la Communauté, M. DE VRIES pense qu'il manque à l'Europe une institution équivalente à l'IDA, dont les opérations sont empreintes d'une forte conditionnalité. La Communauté a besoin d'un organisme similaire pour financer des investissements avec une efficacité comparable. Il estime que cela répondrait par ailleurs aux besoins qui se font jour en Europe de l'Est et, éventuellement, en Amérique Latine.

M. MÜLLER-ENDERS insiste sur le fait que la Banque, en sa qualité d'institution communautaire créée pour appuyer la politique de la Communauté, doit continuer à jouer un rôle important dans le financement des investissements. Ses missions iront croissant, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté, et M. MULLER-ENDERS s'associe aux remarques des orateurs qui l'ont précédé en ce qui concerne les objectifs prioritaires. Toutefois, il donne la préférence aux investissements privés. Les avantages que retire la Banque de sa situation privilégiée devraient être répercutés sur les bénéficiaires finals. La Banque est animée d'un souci d'économie et de flexibilité, et le succès de ses efforts devrait être mesuré par sa contribution qualitative, non à la lumière des chiffres de son bilan. M. MÜLLER-ENDERS pense que les banques commerciales seront plus compétitives après 1992. Il est favorable à la fourniture par la Banque de services de consultation, mais il éprouve des doutes en ce qui concerne les prises de participation.

Le PRESIDENT confirme que, ainsi qu'il est mentionné au paragraphe 22, d'autres intermédiaires financiers qui opèrent sur la base de principes différents peuvent offrir des taux d'intérêt plus bas que ceux de la Banque. Après 1992, celle-ci ne sera plus en mesure de concurrencer, sur un plan purement financier, les grandes banques commerciales prêtes à subir une perte pour réaliser une affaire, mais elle pourra continuer à aider ses clients, sur la base de ses 30 années d'expérience, en leur offrant un service plus complet ("valeur ajoutée"). Cela signifie qu'elle sera peut-être amenée, à long terme, à modifier sa politique de recrutement.

M. O'CONNELL se félicite du rapport et se déclare disposé à communiquer, avant la prochaine réunion du conseil d'administration, une réponse écrite qui tiendra compte des premières discussions et portera sur certaines politiques nouvelles que la Banque pourrait appliquer en faveur des régions. Il admet la possibilité d'une augmentation raisonnable du capital de la Banque, étant entendu que l'on reconnaîtra l'importance que revêtent la compétence et les disparités d'ordre régional.

M. EVANS se félicite du document et exprime l'avis que, avant tout examen d'une augmentation de capital, il conviendrait de procéder à une analyse quantitative de la progression récente des prêts consentis par la Banque, à une étude de la question de savoir jusqu'à quel point la Banque doit continuer à financer une part croissante des investissements réalisés à l'intérieur de la Communauté et, enfin, à une réflexion sur l'ampleur de l'expansion de la Banque, de façon à éviter que ce soit la demande qui détermine l'évolution de ses activités.

A son avis, la hausse rapide des prêts de la Banque enregistrée ces deux dernières années tire directement son origine des facteurs cités dans le rapport : adhésion de nouveaux pays membres, élargissement des critères d'admissibilité, anticipations de la hausse des taux d'intérêt, accroissement de la part des financements consacrés à certains secteurs et, enfin, compétitivité de la BEI. Sur ce dernier point, M. EVANS revient sur ce qu'a déclaré M. MÜLLER-ENDERS, ajoutant que, même s'il reconnaît que des intermédiaires financiers peuvent offrir des taux d'intérêt plus bas que ceux de la Banque, cela n'est pas du tout la norme. D'une manière générale, la Banque est en mesure d'emprunter à des conditions plus favorables que le secteur privé.

C'est d'ailleurs pour cela qu'il estime qu'il faudrait pousser plus loin, à l'intention du conseil d'administration et du conseil des gouverneurs, l'analyse de la question de la part financée par la Banque des investissements réalisés dans la Communauté, notamment des investissements privés, dans le contexte du marché financier unique. Il n'existe pas, selon lui, de mécanisme clair agissant sur l'offre ou sur la demande qui soit susceptible d'entraîner une hausse, une stabilisation ou une baisse de la part en question. Aussi convient-il de se demander quelle est la part des investissements réalisés dans la Communauté qui doit être financée par la Banque.

À propos des remarques de M. SARCINELLI concernant le rôle de la Banque dans le financement des PME, il déclare qu'il s'agit là d'un domaine dans lequel la Banque peut manifestement offrir une "valeur ajoutée" même si, ce faisant, elle doit renoncer dans une certaine mesure à financer des entreprises importantes qui, grâce au marché financier unique, se trouveront en mesure d'emprunter de plus en plus sur les marchés des capitaux.

Il partage l'opinion de M. SARCINELLI sur la politique de fixation des taux d'intérêt et pense que la Banque doit s'inspirer davantage du marché pour déterminer les conditions de ses prêts. A cet égard, il rappelle la suggestion de M. DE VRIES relative à la possibilité de rattacher la politique de fixation des taux d'intérêt à la valeur de la garantie accordée à la Banque par des emprunteurs privés.

Comme M. MUIJER-ENDERS, il pense qu'il faut aborder avec prudence la question du mécanisme hors bilan auquel, à son avis, il faudra consacrer un examen détaillé à une date ultérieure.

Il trouve très intéressante l'analyse qu'a faite M. DE VRIES de la subsidiarité, qu'il rattache à la notion de complémentarité, et demande un complément d'analyse à ce sujet.

Les renseignements qu'il souhaite obtenir concernent l'augmentation récente des prêts de la Banque, la comparaison entre les coûts auxquels la Banque est en mesure d'emprunter et ceux auxquels peuvent le faire les emprunteurs du secteur privé, que ce soit auprès de banques ou sur les marchés des capitaux, et, dans une perspective d'avenir, l'évaluation de la mesure dans laquelle le financement par la Banque d'une part croissante des investissements communautaires est justifiée.

Acceptant ces propositions, le PRESIDENT dit que la Banque ira plus loin et examinera également la diversification sur le plan régional de la croissance future de la BEI.

M. CONTHE se réjouit du document, mais aurait souhaité recevoir plus de renseignements sur certains des sujets qui y sont abordés (le mécanisme hors bilan, par exemple). Il souligne l'importance de la valeur ajoutée imputable à l'activité de la Banque, notion qui devrait être considérée comme la "marque de fabrique" de la BEI, et estime que cette notion est étroitement liée à celle de subsidiarité. Ce que la Banque peut offrir, c'est une évaluation critique et technique des projets avant leur réalisation. La Banque devrait si possible éviter d'intervenir dans les parties viables de projets de grande ampleur qui ne sont pas rentables dans leur ensemble.

Plusieurs conclusions peuvent, à son avis, être tirées du rapport. La première est que la Banque ne doit pas chercher à suivre le rythme de croissance des investissements réalisés dans la Communauté mais plutôt s'en tenir à ses objectifs essentiels. Il souligne l'importance du développement régional en tant qu'objectif primordial, parce que c'est dans sa réalisation que le principe de subsidiarité trouve sa meilleure expression et parce que c'est ce qui distingue réellement la Banque des autres institutions financières internationales.

Il estime que la Banque est parfaitement fondée à offrir les meilleures conditions possibles sur ses prêts à titre de compensation de leur conditionnalité plus élevée. Les procédures plus rigoureuses appliquées par la Banque pour l'octroi de ses prêts peuvent également justifier la position privilégiée qui est la sienne (non distribution de dividendes, exonération fiscale).

La politique de la Banque en matière de garantie devrait, selon M. CONTHE, faire l'objet d'un examen attentif, étant donné que, à la différence des autres institutions financières internationales, la BEI n'assume aucun risque inhérent aux pays lorsqu'elle finance des projets à l'intérieur de la Communauté, ce qui signifie qu'il existe apparemment une contradiction entre l'instruction approfondie des projets et l'application d'une politique rigoureuse en matière de garantie.

Bien que les prêts globaux soient un instrument efficace de promotion des investissements réalisés par les PME, il existe manifestement un risque de voir les institutions intermédiaires, à qui la tâche doit être déléguée, faire preuve de moins de rigueur pour l'évaluation des projets. Les avantages offerts par les prêts globaux pourraient s'en trouver annulés. D'autre part, la Banque devrait exercer un contrôle sur l'intermédiaire financier de manière à connaître la marge exacte qu'il réalise et à savoir s'il se conforme aux principes de la Banque en matière d'évaluation des projets.

M. SAMUEL-LAJEUNESSE marque son accord avec les trois principaux objectifs évoqués dans le rapport et dit qu'il faut que la Banque conserve un système d'intervention dans le secteur de l'énergie pour pouvoir faire face aux tensions qui seraient susceptibles de s'y manifester dans l'avenir.

A son avis, le développement régional équilibré et l'amélioration de l'environnement demeurent des objectifs primordiaux de l'activité de la Banque, non seulement par eux-mêmes mais également parce que la Banque possède de solides compétences qui pourraient être utilisées dans le cadre d'autres mécanismes de financement communautaire, du point de vue tant microéconomique que macro-économique.

L'accroissement de la compétitivité en général et de celle de l'industrie communautaire en particulier constitue une autre question importante sur laquelle la Banque devra se pencher dans un proche avenir. A cet égard, la promotion des PME joue un rôle fondamental, et le mécanisme des prêts globaux semble constituer un instrument idéal non seulement pour y parvenir, mais également pour assurer une coopération efficace et sans heurts avec les institutions financières nationales.

La valeur ajoutée apportée par la Banque peut et doit être accrue grâce à une intervention de plus vaste ampleur dans certains domaines tels que la promotion de l'ECU ou l'offre de services financiers sophistiqués. La Banque peut également jouer un rôle important dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt en faveur de ses clients. M. SAMUEL-LAJEUNESSE estime, à l'instar de ses collègues, que la Banque est la seule institution financière de la Communauté qui jouisse de compétences solides en matière de financement de projets.

A son avis, il serait très intéressant et utile de tenir une discussion ouverte sur le mécanisme hors bilan ; à cet égard, il évoque la possibilité de titrisation de certains prêts de la Banque en ECU, en créant peut-être un nouveau marché, et en permettant à la Banque de financer certaines de ses opérations sans appel à du nouveau capital.

Il estime que la concurrence avec le secteur financier privé est utile, tant pour ce dernier que pour la Banque.

Aux fins de l'analyse future de cette question, les points suivants lui paraissent devoir être pris tout particulièrement en considération :

- l'établissement de prévisions qualitatives et quantitatives sur l'activité de la Banque dans un proche avenir.
- l'application à la Banque des ratios financiers classiques du secteur privé, non pas pour en tirer des conclusions quelconques, mais pour déterminer où la Banque se situe par rapport aux autres institutions financières privées.



M. SAMUEL-LAJEUNESSE partage l'opinion des orateurs qui l'ont précédé quant à la responsabilité qui incombe à la Banque vis-à-vis des pays de l'Europe de l'Est. Il rappelle ce qu'a dit M. SARCINELLI sur une éventuelle "Banque de développement de l'Europe de l'Est", soulignant que la Banque devrait à tout le moins participer à une telle institution si elle n'en a pas l'exclusivité. D'autre part, de nouveaux instruments financiers complémentaires devraient être utilisés dans la région du Maghreb, dont les pays sont confrontés à d'importants déséquilibres entre les infrastructures et leur démographie.

Le PRESIDENT fait observer que plusieurs des questions formulées par M. SAMUEL-LAJEUNESSE dans sa lettre ont déjà été abordées, mais prévient qu'elles ne peuvent pas toutes recevoir un simple "oui" comme réponse ; tel est, par exemple, le cas de l'idée selon laquelle la Banque pourrait couvrir plus complètement les risques de change de ses emprunteurs. La Banque doit faire la part de ce qui est possible parmi toutes les contributions apportées à la discussion.

M. COSTA, se félicitant du document dans lequel il voit une très bonne base de réflexion sur l'avenir de la Banque, estime toutefois que deux autres éléments en ont été omis : le fait que la première étape de l'Union monétaire aura débuté lorsqu'interviendra la décision sur la prochaine augmentation de capital, et les événements nouveaux qui se produisent actuellement en Europe, en particulier à l'Est. D'importants changements sont en route, et le rôle de la Banque dans ce processus devra être examiné.

Il se réjouit de l'analyse, figurant dans le document, de la progression récente de l'activité de la Banque et de la situation très satisfaisante des bénéfices et des réserves, lesquels pourraient même couvrir une augmentation du capital sans que les gouvernements aient à verser des montants importants. Ces facteurs, comme d'autres tels que le maintien de la cote de crédit AAA, témoignent non seulement d'une bonne gestion mais également de l'appui dont la Banque bénéficie dans sa coopération avec d'autres instruments communautaires (capitaux à risques, garantie budgétaire, bonifications d'intérêt et FED).

M. COSTA se félicite également des références aux nouvelles techniques bancaires, aux services consultatifs en matière financière et à l'adaptation des procédures, qui permettraient d'aider les entreprises à faire face à la concurrence sur un marché financier de plus en plus complexe.

A son avis, ce qui manque dans le document, c'est un examen des changements structurels touchant l'économie réelle qui vont se produire au sein de la Communauté européenne, soit de manière spontanée sous l'effet de la concurrence, soit de façon provoquée sous l'effet de la politique communautaire. Ces changements se manifesteront par une plus grande convergence économique, par une plus grande flexibilité dans les activités de production (moindre utilisation des instruments faisant intervenir les taux de change) et par une plus grande productivité. Sur ce dernier point, la Banque possède un avantage relatif pour ce qui est de faciliter les gains de productivité dans des pays qui étaient auparavant caractérisés plus que d'autres par une forte inflation d'origine systémique ou structurelle. Les déficits des finances publiques pourraient également diminuer de même que les pressions exercées sur la demande, et le secteur privé devrait alors faire montre d'un dynamisme accru, ce à quoi la Banque pourrait contribuer. Toutefois, les opérations de la Banque représentent déjà l'équivalent de près du quart du budget communautaire, ce qui leur confère une dimension quasiment macro-économique : la mobilisation d'un tel volume de ressources pourrait concrètement atténuer les coûts transitoires pendant la première étape de l'union monétaire.

M. COSTA évoque ensuite deux principes qui seraient susceptibles à son avis d'orienter la réflexion de la Banque dans la définition de sa propre stratégie pour les cinq années à venir : subsidiarité et flexibilité. Le premier de ces principes signifie pour lui qu'une institution ne doit pas centraliser des activités qui peuvent être gérées plus efficacement ailleurs, ce qui veut dire que la Banque devrait accorder une priorité moindre aux entreprises capables de s'adresser directement aux marchés financiers et une priorité plus grande aux zones assistées et à la politique régionale.

La promotion du développement régional et de la cohésion économique et sociale est nécessaire au succès de la première étape de l'union monétaire, et la Banque a un rôle essentiel à jouer pour que les investissements privés contribuent à sa réalisation, le transfert de fonds publics n'étant pas en soi suffisant.

En ce qui concerne la flexibilité, il voit du mérite dans la suggestion tendant à ce que la Banque adopte un régime de prêts diversifiés, mais il en voit encore plus dans l'adoption d'un autre mécanisme de financement, à savoir l'entité hors bilan, à propos de laquelle il a un certain nombre de suggestions à faire, que cette entité soit une organisation jumelle ou une filiale, ce qui reste encore à voir.

Il faut tout d'abord assurer la flexibilité en ce qui concerne la gestion de l'entité et les garanties, en ne perdant pas de vue que la SFI, par exemple, obtient, sans garanties d'aucune sorte, un taux de rendement de ses actifs tout à fait satisfaisant. Deuxièmement, il serait préférable que l'entité ait moins le caractère d'une banque d'investissement et plus celui d'une banque de développement. Troisièmement, elle devrait être étroitement rattachée aux banques nationales, régionales et locales de développement de façon à pouvoir assurer un élément de subsidiarité le cas échéant. Enfin, il faut espérer que l'entité sera en mesure de lever des fonds sur les marchés financiers, en particulier à moyen terme.

M. COSTA aimerait examiner avec les autres membres du conseil d'administration diverses options, notamment dans le domaine des capitaux à risques, en vue des prochaines négociations sur la Convention de Lomé. Selon lui, il faudrait revoir la notion de capitaux à risques et considérer qu'il s'agit de capitaux non entièrement garantis, ce qui implique un assouplissement correspondant des conditions mises en matière de garantie.

En second lieu, il pense que la nouvelle entité pourrait jouer un rôle dans le domaine des prêts assortis de conditions de faveur, comme le font l'IDA ou la SFI : l'existence au sein de la Communauté d'une telle entité serait utile.

Pour venir en aide aux PME, la Banque a bénéficié naguère de l'impulsion donnée par le NIC ; il serait peut-être possible d'envisager un mécanisme NIC conçu expressément en fonction des besoins de l'entité nouvelle, laquelle viserait également à son tour à répondre expressément aux besoins des PME.

Deux autres grands secteurs d'activité sont l'environnement et les transports, pour lesquels il pourrait être fait utilement appel à la nouvelle entité.

M. COSTA espère que les éléments envisagés pourront faire l'objet d'un second document de manière à élargir le débat.

En ce qui concerne les événements qui se déroulent à l'extérieur de la Communauté, il observe que le problème auquel la Commission est confrontée pour s'acquitter du mandat que lui a assigné le Sommet de Paris, à savoir la coordination de l'assistance aux pays de l'Europe de l'Est, ne porte plus sur la quantité mais sur la qualité et sur l'identification des secteurs d'intervention, de même que sur la nature de l'assistance à apporter en matière d'ajustement structurel. M. COSTA espère que la Banque deviendra partie prenante de la coopération entre la Commission, le FMI et la Banque mondiale, étant donné qu'elle fournira des ressources dont le volume ne sera pas éloigné de celui qu'apportera la Banque mondiale.

Revenant sur l'allusion faite par M. SARCINELLI au récent discours de M. MITTERAND et à l'idée d'une nouvelle banque européenne destinée à aider les pays de l'Europe de l'Est, M. COSTA estime qu'en tout état de cause la BEI devrait agir rapidement, en tirant parti de la garantie budgétaire de la Communauté, pour financer des investissements en Pologne et en Hongrie et aider la Commission à définir les priorités sectorielles et les besoins en matière d'ajustement structurel, tout en encourageant dans ces pays l'action du secteur privé.

M. VANORMELINGEN évoque la façon dont la Banque a adapté graduellement son rôle aux mutations de son environnement économique et financier, conformément aux principaux objectifs poursuivis par la Communauté : développement régional, protection de l'environnement, développement des infrastructures, compétitivité industrielle.

A son avis, la Banque devrait axer l'essentiel de son activité sur les investissements réalisés à l'intérieur de la Communauté et ne pas supplanter dans leur rôle spécifique la Banque mondiale, l'IDA ou les autres banques régionales de développement. Cela ne doit pas pour autant l'empêcher de collaborer avec ces institutions, par le biais d'opérations de cofinancement, tant sur ses propres ressources qu'à l'aide des fonds qu'elle gère sur mandat de la Commission.

M. VANORMELINGEN insiste sur la notion de subsidiarité et sur la nécessité d'identifier des domaines d'intervention compte tenu de la prochaine augmentation de capital. Comme les orateurs qui l'ont précédé, il estime qu'il est nécessaire d'analyser de manière détaillée la question de la concurrence avec les institutions financières privées, mais pense que la Banque doit jouer un rôle actif et s'efforcer de faire bénéficier ses clients des avantages qui sont les siens.

Il reconnaît, comme les orateurs précédents, qu'il faut que la Banque intervienne aussitôt que possible dans la réalisation des projets et mette à profit ses compétences techniques, d'autant plus que les opérations réalisées dans des pays situés en dehors de la Communauté devraient aller croissant.

Il déclare privilégier une approche qualitative pour ce qui est des interventions de la Banque et peut faire siennes la plupart des remarques formulées au sujet des garanties accompagnant les opérations de la Banque. Enfin, il fait observer qu'il est trop tôt pour qu'il puisse se prononcer sur la création d'un mécanisme hors bilan, proposition qui doit encore faire l'objet d'un complément d'examen.

M. ZACHARIADIS exprime sa satisfaction à l'égard du document et approuve les objectifs qui y sont exposés, tout en partageant pleinement les remarques de M. COSTA sur ce qui lui paraît avoir été omis. Il se félicite tout particulièrement de la référence au développement régional équilibré en tant qu'objectif primordial de la politique suivie par la Banque en matière de prêts et partage l'opinion selon laquelle il s'agit là du domaine où le principe de subsidiarité se prête le mieux à être suivi d'effet.

Par ailleurs, il évoque l'attrait de moins en moins grand qu'exerce la Banque dans certains pays membres, notamment la Grèce. Il souhaiterait recevoir des explications au sujet de la diminution de la part des investissements financée par la Banque dans ce pays. La valeur ajoutée qualitative apportée par la Banque pourrait être, selon lui, une manière de faire face à cette situation par le biais de la fourniture de services en matière de sélection, d'évaluation et de suivi.

M. MORENO se félicite du document et pense que les diverses idées qui y sont exprimées peuvent servir de base aux discussions futures sur le rôle de la Banque.

Il note avec intérêt le concept de valeur ajoutée et l'idée de voir la Banque prêter son concours dans les domaines de la planification financière et de la préparation de projets, mettant ainsi sa grande compétence au service des promoteurs et des investisseurs européens. En revanche, il est très réservé en ce qui concerne l'utilisation de taux d'intérêt différenciés pour couvrir le coût de ces services. L'application de taux d'intérêt identiques sans discrimination est l'un des principes fondamentaux de la politique de la Banque.

Il souhaite recevoir des éclaircissements en ce qui concerne les engagements financiers à moyen terme qu'implique la participation de la Banque à la fourniture de services tels que la planification financière et la préparation de projets.

Il souligne l'importance que revêtent les prêts globaux pour la promotion des PME. Selon lui, ces firmes vont acquérir une importance économique considérable, en particulier dans le cadre du prochain processus d'internationalisation et de concentration industrielle.

Il aimerait recevoir un complément d'information sur l'idée du mécanisme hors bilan, auquel il attache la plus haute importance.

M. BRANTNER voudrait recevoir davantage de renseignements sur le mécanisme hors bilan, se demandant si la création d'une IDA ou d'une SFI européenne est envisagée. Il aimerait disposer de chiffres exposant les avantages que retire la Banque de sa situation privilégiée (exonération d'impôt, non distribution de dividendes) par rapport aux banques commerciales. Il se demande si la Banque répercute bien ses avantages sur ses clients et si le coût de ses prêts augmentera si elle est obligée de leur faire concurrence à armes égales.

En l'absence d'autres observations, le PRESIDENT remercie tous les participants pour leur contribution à la discussion et invite les administrateurs à exprimer par écrit toutes autres réflexions éventuelles. Celles-ci seront prises en considération aux fins de la rédaction d'un nouveau document sur la question. Ainsi que M. ZACHARIADIS l'a proposé, les raisons de la prochaine augmentation de capital seront examinées et des chiffres seront communiqués. Le PRESIDENT accepte également une suggestion de M. DE VRIES tendant à ce que toutes contributions écrites émanant des administrateurs soient distribuées, avec leur assentiment, aux autres membres du conseil d'administration.